



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de l'Union Suisse des Artistes Musiciens du 15 juin 2023, 13h30, à Lucerne

Allocution de bienvenue :

Muriel Noble, Davide Jäger, resp. co-présidente et co-président de l'USDAM
Iwan Jenny, co-président de la section USDAM de Lucerne
Gabriela Medici, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse (USS)

Ordre du jour :

- 1. Désignation de deux scrutateurs**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 mai 2022**
- 3. Approbation des rapports d'activité**
 - Comité central et secrétariat central
 - Fondation
 - Section de Bâle
 - Section de Berne
 - Section de Bienne
 - Section de Fribourg
 - Section de Genève
 - Section de Lucerne
 - Section de St-Gall
 - Section de Vaud
 - Section de Winterthour
 - Section de Zurich
 - FIM
- 4. Tenue des comptes de l'USDAM**
 - Commentaire sur les comptes annuels 2022 caisse centrale
 - Comptes annuels caisse centrale 2022
 - Comptes annuels caisse de décès 2022
 - Comptes annuels fonds de solidarité 2022
 - Rapport des vérificateurs 2022

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2022
Rapport des vérificateurs 2022

- 5. Rapport de la commission de gestion**
- 6. Décharge au comité central et au secrétaire central**
- 7. Budget 2023**
Commentaire sur le budget 2023 caisse centrale
Budget 2023 caisse centrale
- 8. Requêtes du comité central**
Passage de la caisse de décès dans la fondation
Révision du règlement des frais
Information sur la requête du CC à l'intention de l'AD 2022 concernant la facturation

Classement des demandes sur le décompte AVS/le placement
- 9. Retour d'information sur la Conférence des présidents**
- 10. Divers**

Participants à l'Assemblée des délégués 2023

Délégués des sections

Bâle : Ed Cervenka, Megan McBride
Berne : Sebastian Schindler, Bernhard Rötliberger
Bienne : Sophie Laville
Fribourg : Valentine Collet
Genève : Jean-Marc Binet, Nicolas Curti, Vincent Godel, Inès Ladewig
Lucerne : Jonas Erni, Iwan Jenny, Joachim Müller-Crepon
St-Gall : Kristin Thielemann, Hans-Peter Völkle
Vaud : Jean-Luc Sperisson
Winterthour : Armon Stecher, Franziska van Ooyen
Zurich : Gabriella Carli, Jana Karsko, Michael Reid, Michael Salm, Roman Schmid

Comité central :

Davide Jäger (co-président central), Muriel Noble (co-présidente centrale), Luca Borioli, Markus Forrer, Sebastian Schindler, Cristian Vasile, Catherine Suter, Matthias Walpen

Secrétariat central :

Beat Santschi (secrétaire central), Jessica Frossard (secrétaire syndicale), Patricia Bühler (assistante au secrétariat central), Daniel Lienhard (rédacteur RMS), Bettina Hanstein (interprète)

Invités :

Medici Gabriela (USS), Katrin Spelinova (RMS), Kenneth Henderson (nouveau président de la section de Winterthour), Michael Kaufmann (président de Sonart), Toni Krein (orchester.ch), Marianne Sonder (service juridique de l'USDAM) Ines Hübner (commission de gestion)

Sont excusés pour cette séance :

Délégués des sections :

Gabriele Marchetti, Birgit Thorgerd-Müller, David Goldzycher,

Comité central :

Kaspar Zimmermann

Secrétariat central

Laurent Mettraux (rédacteur RMS)

Allocution de bienvenue

La co-présidente genevoise, Muriel Noble, souhaite la cordiale bienvenue aux délégués et aux invités de l'AD 2023, quelle déclare ensuite ouverte.

Le co-président de la section lucernoise; Iwan Jenny, rappelle brièvement l'histoire extraordinaire de cet établissement ouvert en 1845, qui appartient comme auparavant à une famille lucernoise et où de nombreuses personnalités importantes, comme Richard Wagner, ont séjourné. Un événement marquant dans l'histoire de cet hôtel furent les négociations de paix après la guerre du Sonderbund, dernier conflit armé sur le sol suisse. Jenny voit dans le fait que cet établissement ait surmonté toutes les crises un symbole d'optimisme pour l'avenir. À Lucerne, le sujet culturel qui domine actuellement est en effet la rénovation à venir et contestée du théâtre.

Gabriela Medici, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse, remercie l'USDAM de son invitation au nom de l'USS et constate dans son allocution que pour les femmes, une bonne formation ne conduit pas nécessairement à un bon salaire – point encore très actuel après la grève des femmes. Des sujets comme le harcèlement sexuel et les inégalités envers les femmes enceintes restent d'actualité. Mais elle pense que des politiciennes bourgeoises coopéreront sur certains sujets comme la protection de la maternité bien qu'elles se soient distancées de la grève féministe. Gabriela Medici rappelle que le parlement favorise malheureusement le principe du « travailler plus pour moins » alors que les salaires effectifs ont baissé trois années consécutives. Cela n'était plus arrivé depuis la Seconde Guerre mondiale. Les personnes retraitées sont les plus menacées, car le 2^e pilier ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie et donc appauvrit considérablement le pouvoir d'achat. Ainsi, quiconque part à la retraite aujourd'hui reçoit 200.- CHF de moins par mois qu'une personne partie à la retraite il y a cinq ans. Elle constate que les caisses de pension se portent bien, mais pas les retraités. Elle place de grands espoirs dans les trois votations populaires à venir sur des questions de retraite comme une 13^e rente AVS. Gabriela Medici voit aussi la grève féministe du 14 juin comme une lueur d'espoir. Elle appelle à la coopération, pour avancer ensemble.

Muriel Noble prie les participants de respecter une minute de silence en hommage aux membres décédés.

1. Désignation de deux scrutateurs

Michael Reid et Megan McBride sont désignés comme scrutateurs à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 mai 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2022 est approuvé à l'unanimité. La co-présidente centrale remercie les personnes l'ayant établi.

3. Approbation des rapports d'activité

Rapport du comité central et du secrétariat central

Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité, avec des remerciements.

Rapports d'activité des sections

Les rapports des sections sont approuvés les uns après les autres.

Rapport d'activité de Bienne : avant l'approbation, Sophie Laville corrige un point en indiquant que l'adaptation salariale a eu lieu cette année et non l'an dernier, comme mentionné dans le rapport.

Rapport sur la fondation USDAM pour la promotion et le soutien des musiciens professionnels

Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. L'Assemblée prend acte du rapport.

Rapport d'activité du vice-président de la FIM

Aucune question sur le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité, avec des remerciements.

4. Tenue des comptes de l'USDAM

Comptes annuels de la caisse centrale 2022

La documentation fournie contient un commentaire sur les comptes annuels 2022 qui explique les écarts importants par rapport au budget.

Pas de questions. Les comptes de la caisse centrale 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels caisse de décès 2022

Aucune question ni remarque. Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels fonds de solidarité 2022

Aucune question ni remarque sur le fonds de solidarité. Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs 2022

Aucune question ; l'Assemblée prend acte du rapport.

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2022 et rapport de révision 2022

Pas de questions sur la tenue des comptes de la fondation USDAM ; il est pris acte de la tenue des comptes de la fondation et du rapport de révision. Le secrétaire central ajoute que la perte de plus de CHF 200 000.- qu'affiche la fondation est liée à l'évolution de la Bourse.

5. Rapport de la commission de gestion

La co-présidente centrale remercie les membres de la commission de gestion, Ines Hübner et Bernhard Röthlisberger, pour leur important travail.

Aucune autre question sur le rapport.

6. Décharge au comité central et au secrétaire central

Muriel Noble donne la parole à Ines Hübner, de la commission de gestion. Cette dernière recommande aux délégués d'accorder décharge au comité central et au secrétariat central. Dans le cadre du contrôle des activités, le travail du comité central a également été étudié de près ; la commission de gestion l'a estimé très bon, sérieux et traduisant d'un grand engagement. Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et au secrétaire central. Au nom du comité central et du secrétariat central, la co-présidente, Muriel Noble, remercie les délégués de leur confiance.

7. Budget 2023

Un commentaire sur le budget 2023 a été fourni.

Pas de questions ni de remarques de la part de l'Assemblée sur le budget de la caisse centrale. Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

8. Requêtes du comité central

Dissolution de la caisse de décès et transfert dans la Fondation suisse pour la promotion et le soutien des musiciennes et musiciens professionnels

Le comité central demande à l'Assemblée des délégués de dissoudre la caisse de décès et de la transférer dans la fondation USDAM.

Motivation : À une exception près, la caisse de décès n'a pas servi son but initial depuis des décennies, à savoir venir en aide aux familles pour l'inhumation de membres de l'USDAM sans ressources. Si toutefois à l'avenir un tel besoin était signalé, une demande normale pourrait être adressée à la fondation, l'art. 2 de l'acte de fondation stipulant que : « La Fondation peut venir en aide aux musiciennes et musiciens tombés dans le besoin ainsi qu'à leurs proches. »

Le comité central recommande d'approuver la requête. Le secrétaire central, Beat Santschi, prend la parole et fait remarquer que depuis qu'il est membre de l'union centrale, c'est à ce jour la première fois que personne ne demande ce qu'est exactement la caisse de décès. Il en conclut donc que les délégués approuveront cette requête.

Décision : La requête est approuvée à l'unanimité.

Révision du règlement des frais

Le comité central sollicite deux petites modifications du règlement des frais.

Motivation : S'il est apparu que les longs trajets en avion constituent une exception, ils sont parfois nécessaires. Des comparaisons avec des syndicats homologues en Suisse et à l'étranger ont montré que chez eux, on voyageait aussi en Business Class à partir d'une certaine durée de vol.

Notre règlement des frais prévoit déjà (jusqu'au niveau des délégués) la 1^{ère} classe pour les voyages en train. Cela permet de voyager plus confortablement et de consacrer du temps à la préparation du travail qu'implique le voyage. Il en va de même pour les longs voyages en avion. Il ne s'agit pas en l'occurrence de vacances, mais d'un voyage suivi d'une conférence ou de réunions importantes auxquelles nos représentants doivent participer reposés. La Business Class le permet.

Les fonds nécessaires à l'exercice de la présidence de la FIM (cadre qui implique la plupart des vols longs) proviennent pour une bonne partie de la SIG. Pour cette raison, et parce que le secrétariat central devrait être en mesure de réserver des vols flexibles au meilleur prix, le comité central ne voit plus aucune raison que les dépenses plus élevées dans ce cas de figure dépendent de sa décision.

C'est pourquoi le CC recommande d'approuver la révision du règlement des frais.

Nouveau : complément en rouge

Remboursement des frais

Au sens du présent règlement, les frais sont les dépenses encourues par un membre du comité central, un autre organe de l'union centrale, un employé ou un représentant de l'USDAM élu ou mandaté, dans l'exercice de sa fonction ou dans l'intérêt de l'USDAM.

Seuls les frais qui remplissent cette condition seront remboursés. Pour les débours dont le montant total prévu pour une manifestation excède CHF 1000.-, une décision préalable du comité central est requise, à l'exception des voyages liés à la présidence de la FIM. La décision pourra être prise par voie de circulaire.

7. Frais de déplacement

Pour les déplacements liés à l'exercice de fonctions et à des tâches au sein de l'USDAM, les frais maximums suivants seront remboursés :

- *Transports en commun : 1^{ère} classe demi-tarif*
- *Voyages en avion : Economy Class, avec possibilité de voyager en Business Class lors d'une durée de vol excédant 6 heures, dans la mesure où les frais correspondants respectent le budget.*

Question : La requête précise dans la mesure où les frais restent dans le cadre du budget. De quel budget s'agit-il ici exactement et quel en est le cadre ? Selon Beat Santschi, il s'agit du budget de la présidence de la FIM, lequel a toujours été fixé et déclaré dans le budget USDAM, tout comme dans les comptes annuels de la caisse centrale.

Décision : La requête est approuvée (avec une abstention).

Information sur la requête du CC à l'intention de l'AD 2022 concernant la facturation

La consultation sur ce sujet, à la demande de l'AD 2022, n'ayant pas clairement abouti, le comité central a décidé de retirer la requête.

Classement des demandes sur le décompte AVS/le placement

Le comité central demande à l'Assemblée des délégués de classer les requêtes concernant le décompte AVS (AD 2011) et le placement (AD 2018).

Motivation : Il y a quelques années, le comité central avait été chargé d'examiner si l'union devait proposer un service central de décompte AVS et de placement.

Le CC s'est de nouveau penché sur le sujet et en est venu à la conclusion qu'aujourd'hui, malgré le contexte historique (les sections géraient autrefois des bureaux), placer les membres n'était plus d'actualité.

L'USDAM devrait pouvoir se concentrer sur ses compétences clés, à savoir le travail syndical ; et il serait faux de croire qu'y être membre offre des opportunités de travail.

Concernant le décompte AVS, la demande au CC a été soumise à une époque où il arrivait souvent que les décomptes des engagements, surtout ceux de courte durée (principalement dans le milieu ecclésiastique), n'étaient pas effectués correctement.

Or, le comité central estime qu'à l'heure actuelle le problème, sous cette forme, n'apparaît que dans des cas isolés.

De plus, le sujet n'ayant pas été abordé à la dernière Conférence des intermittents, le comité central ne se sent pas tenu d'y donner suite.

Décision : La requête est approuvée (avec trois abstentions).

9. Retour d'information sur la Conférence des présidents

Le co-président, Davide Jäger, souhaite la cordiale bienvenue aux délégués et les informe sur la Conférence des présidents, qui s'est déroulée le matin. Il rapporte que la conférence a été très intéressante et que la révision de l'ordre tarifaire y a été approuvée. Pour accomplir cette tâche, un groupe de travail a été formé. Certains points qui différaient du contrat tarifaire avec Orchester.ch ont été adaptés, d'autres ont été laissés qui présentent un avantage dans l'ordre tarifaire. Désormais, la rémunération de brèves interventions, par exemple lors de services religieux ou de funérailles, qui n'était jusque-là pas stipulée, a été fixée, ainsi qu'un tarif pour les enregistrements de petites formations. Il a également été décidé d'harmoniser les cotisations des sections pour les intermittents. Jusqu'à ce jour, ils différaient d'une section à une autre, ce qui compliquait beaucoup le processus d'admission de nouveaux membres. Le comité central a suggéré un montant à la CP qui a été discuté et approuvé. La cotisation sera désormais de CHF 60.- dans toutes les sections. Voilà qui facilitera le processus d'admission, lequel sera adapté. Les discussions ont également porté sur une possible fusion avec l'association partenaire Sonart. Les réactions et les avis sur le sujet sont très partagés. Le temps ayant manqué, il a été décidé de convoquer une CP extraordinaire sur ce sujet, sachant qu'il est également prévu d'inviter un représentant de Sonart afin de mieux connaître cette association.

Remarques : L'harmonisation des cotisations pour les intermittents est très bien accueillie, et des remerciements sont adressés au groupe de travail Tarifs pour sa révision. On se félicite également que l'USDAM prenne en mains le sujet brûlant de la grossesse et de l'exercice du métier de musicienne. À l'OCR, la situation est telle que les musiciennes enceintes ne sont pas autorisées à jouer dans l'orchestre. Il est très appréciable que l'USDAM se charge de ce sujet pour les musiciennes supplémentaires, car certaines repoussent déjà leurs projets de famille par peur d'une perte de revenus. Cette tendance est très préoccupante.

10. Divers

Muriel Noble prie les délégués et les sections de faire parvenir au secrétariat central des informations, documents ou liens Internet vers des séminaires, webinaires ou autres manifestations sur les thèmes du burn-out, de la santé dans la profession de musiciens ou des problèmes auditifs, etc., qui pourraient intéresser les musiciennes et les musiciens afin qu'ils soient publiés sur le site web de l'USDAM et que chacune et chacun puisse en profiter.

Au nom de la co-présidence, Muriel Noble remercie sincèrement tous les délégués, Bettina Hanstein (interprète), tous les invités, les membres du comité central, le secrétariat central ainsi que les juristes travaillant pour l'USDAM, notamment Marianne Sonder, pour son travail et sa participation à cette AD.

L'AD 2023 est close sous de généreux applaudissements.

Fin : 14h35

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi
Secrétaire central

Patricia Bühler
Administration



Publication :

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. L'édition de septembre 2023 de la Revue Musicale Suisse signalera ces options.

Recours :

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2023 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).